

CADRE LOGISTIQUE EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES – NIVEAU 5

RÉFÉRENTIELS

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#) « Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 1 :			
GARANTIR LE NIVEAU REQUIS DES COMPÉTENCES EXIGÉES AUX LOGISTICIENS EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES (TRMD)			
A1 : suivi administratif des compétences de l'équipe de logisticiens en transport routier et marchandises dangereuses (TRMD).	Le cadre logistique en transport routier et marchandises dangereuses, à la tête d'une équipe de trente logisticiens en TRMD (nombre variable selon les entités), doit avoir une lisibilité permanente sur les compétences de ses subordonnés et fournir la formation nécessaire. Pour cela, il doit :		<u>Le candidat à la certification :</u>
A1.1 : suivi et mise à jour d'un tableau de bord des compétences de son équipe de logisticiens en TRMD.	- faire évoluer les données de gestion dans les outils de suivi des compétences en prenant en compte les étapes cruciales du parcours professionnel afin de disposer d'un relevé à jour des compétences et des qualifications détenues	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u></p> <p>Livret 2 de présentation de l'expérience complété par un entretien oral avec le jury (en présentiel ou à distance) pouvant comprendre des mises en situation simulées, entretien complété éventuellement par une mise en situation réelle (et/ou simulée).</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u></p> <p>Un dossier est remis au candidat dans lequel figure le profil d'employabilité du personnel.</p> <p>Le jury fait appel à la capacité d'analyse du candidat, à sa capacité à évaluer le besoin en compétences d'une équipe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - a défini un calendrier d'actualisation des données tout à fait adapté au besoin ; - a communiqué à sa direction les éventuelles pistes de progrès du système d'information par des éléments clairement étayés

CADRE LOGISTIQUE EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES – NIVEAU 5

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 1 :			
GARANTIR LE NIVEAU REQUIS DES COMPÉTENCES EXIGÉES AUX LOGISTICIENS EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES (TRMD)			
<p>A1.2 : identification des éléments clés de gestion de formation</p>	<p>- mettre en évidence, pour chaque logisticien en TRMD et ses conducteurs, les éléments clés de gestion de formation</p>	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u></p> <p>Livret 2 de présentation de l'expérience complété par un entretien oral avec le jury (en présentiel ou à distance) pouvant comprendre des mises en situation simulées, entretien complété éventuellement par une mise en situation réelle (et/ou simulée).</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u></p> <p>Un dossier est remis au candidat dans lequel figure le profil d'employabilité du personnel.</p> <p>Le jury fait appel à la capacité d'analyse du candidat, à sa capacité à évaluer le besoin en compétences d'une équipe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - a correctement exploité les données extraites du système d'information des ressources humaines ; - a pris en compte les qualifications spécifiques mises à jour des formations ; - a tout à fait identifié les besoins en formation et en instruction et a fixé des priorités pertinentes.

CADRE LOGISTIQUE EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES – NIVEAU 5

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 1 :			
GARANTIR LE NIVEAU REQUIS DES COMPÉTENCES EXIGÉES AUX LOGISTICIENS EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES (TRMD)			
A2 : préparation des séances de formation.	Garant auprès de sa direction des compétences de son équipe de logisticiens au niveau d'exigence requis pour le TRMD, tant au plan individuel qu'au plan d'ensemble de l'entité, le cadre logistique en transport routier et MD doit :		<u>Le candidat à la certification :</u>
A2.1 : identification de la nature des formations nécessaires.	- apprécier avec exactitude les besoins de mise en formation, de remise à niveau et d'instruction du personnel, en intégrant les contraintes de la réglementation et les objectifs opérationnels.	<u>Pour les candidatures par VAE :</u> Livret 2 de présentation de l'expérience complété par un entretien oral avec le jury (en présentiel ou à distance) pouvant comprendre des mises en situation simulées, entretien complété éventuellement par une mise en situation réelle (et/ou simulée).	- a identifié avec justesse l'écart entre les qualifications requises et celles détenues par le personnel en respectant la réglementation ; - a évalué avec pertinence l'écart entre le niveau de maîtrise des savoir-faire indispensables/souhaitable et le niveau réel du personnel.
A2.2 : planification des formations.	- planifier les formations/instructions à mener en interne en intégrant l'emploi du temps de chaque subordonné, les missions, les contraintes et impératifs professionnels ; - commander les formations à sous-traiter auprès d'organismes extérieurs.	<u>Par la voie de la formation :</u> Le jury interroge le candidat sur les outils propres dont il dispose pour qualifier et/ou mettre à niveau les qualifications de son personnel. Le jury fait appel au sens pratique et à la capacité d'anticipation du candidat pour limiter la perte de qualifications spécialisées soumises à des durées de validité réduites (aptitude médicale aux permis PL et SPL, recyclage TMD).	- a actualisé correctement l'échéancier de mise en formation ou de remise à niveau par qualification ; - a identifié sans erreur les dates limite de remise à niveau ; - a planifié correctement les formations/instructions à dispenser en interne ; - a passé ou fait passer les commandes aux organismes extérieurs idoines et dans les délais via sa chaîne hiérarchique.

CADRE LOGISTIQUE EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES – NIVEAU 5

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 1 :			
GARANTIR LE NIVEAU REQUIS DES COMPÉTENCES EXIGÉES AUX LOGISTICIENS EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES (TRMD)			

<p>A2.3 : préparation des séances de formation ou commande à un prestataire (interne ou externe).</p>	<p>- déterminer le programme de la/les formation(s)/instruction(s), les modalités de leur réalisation, en tenant compte du profil des stagiaires à former ou faire former, en vue de développer ou maintenir les compétences requises.</p>	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u></p> <p>Livret 2 de présentation de l'expérience complété par un entretien oral avec le jury (en présentiel ou à distance) pouvant comprendre des mises en situation simulées, entretien complété éventuellement par une mise en situation réelle (et/ou simulée).</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u></p> <p>Le candidat est interrogé sur les points déterminants pour la définition d'un programme et sur les outils propres dont il dispose pour qualifier et/ou mettre à niveau les qualifications de son personnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - a prévu un plan (ou une commande) répondant parfaitement aux compétences à développer ou à maintenir ; - s'est appuyé sur les textes réglementaires, manuels, mémentos... en vigueur ; - a prévu (commandé) des mises en situation nécessaires ; - a fixé une durée de formation adaptée au contenu de la formation à dispenser ou faire dispenser.
---	--	--	--

CADRE LOGISTIQUE EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES – NIVEAU 5

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 1 :			
GARANTIR LE NIVEAU REQUIS DES COMPÉTENCES EXIGÉES AUX LOGISTICIENS EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES (TRMD)			
A3 : conduite de la formation.	Lorsque le cadre logistique en transport routier et marchandises dangereuses dispense lui-même la formation de son équipe de la trentaine de subordonnés sous sa direction, afin d'arriver au résultat attendu, il doit :		<u>Le candidat à la certification :</u>
A3.1 : formation théorique.	<ul style="list-style-type: none"> - organiser des séances d'instruction portant sur le cadre d'emploi, la mise en œuvre de sa flotte de transport et l'exécution d'une mission de transport ; - communiquer aux logisticiens transport routier et marchandises dangereuses et aux conducteurs les évolutions de la réglementation en vigueur en utilisant les moyens et la méthode adaptés, en s'assurant de leur assimilation complète ; 	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u></p> <p>Livret 2 de présentation de l'expérience complété par un entretien oral avec le jury (en présentiel ou à distance) pouvant comprendre des mises en situation simulées, entretien complété éventuellement par une mise en situation réelle (et/ou simulée).</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u></p> <p>Le candidat tire un sujet concernant une séance d'instruction théorique simple. Il dispose d'un temps de préparation et restitue à l'issue de celui-ci.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - a dispensé une formation claire, technique et adaptée ; - a judicieusement choisi les mises en situation simulées (ou réelles) dans lesquelles il place ses stagiaires ; - s'est assuré de l'assimilation du contenu par les stagiaires grâce à une méthode de contrôle fiable ; - a pris les mesures appropriées en cas d'échec à l'acquisition ou au maintien de compétences obligatoires.

CADRE LOGISTIQUE EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES – NIVEAU 5

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 1 :			
GARANTIR LE NIVEAU REQUIS DES COMPÉTENCES EXIGÉES AUX LOGISTICIENS EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES (TRMD)			
<p>A4 : contrôle de la qualité de la formation dispensée par un organisme externe</p>	<ul style="list-style-type: none"> - programmer à l'issue de la formation externalisée la vérification en situation de travail de l'atteinte des attendus - procéder aux actions idoines selon l'écart constaté entre l'objectif fixé à l'organisme de formation extérieur et le résultat 	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u></p> <p>Livret 2 de présentation de l'expérience complété par un entretien oral avec le jury (en présentiel ou à distance) pouvant comprendre des mises en situation simulées, entretien complété éventuellement par une mise en situation réelle (et/ou simulée).</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u></p> <p>Le candidat est évalué à ce propos sur la base de tests ciblant sa capacité à contrôler l'efficacité de la formation externalisée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - a programmé une vérification à propos des compétences les plus fondamentales commandées à l'organisme de formation extérieur ; - a pris les décisions correctes suivant les résultats de l'évaluation.

CADRE LOGISTIQUE EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES – NIVEAU 5

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 2 :			
COORDONNER ET CONTRÔLER LES MISSIONS DE LOGISTIQUE EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES			
A1 : élaboration d'une solution de transport routier.	Le cadre logistique en transport routier et marchandises dangereuses (TRMD) étudie la faisabilité de la mission et élabore une solution de TRMD et sa logistique associée à partir de l'analyse des du cahier des charges et en prenant en compte les contraintes et obligations. Pour cela, il doit :		<u>Le candidat à la certification :</u>
A1.1 : étude de faisabilité de la mission de transport routier et marchandises dangereuses (TRMD).	<ul style="list-style-type: none"> - étudier la faisabilité de la mission compte tenu de ses contours majeurs et en tenant compte des missions pour lesquelles l'entité de TRMD est déjà engagée, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> - apprécier les risques liés au transport d'une ou des marchandise(s) dangereuse(s) en fonction de sa(leurs) nature(s), de la(des) quantité(s) et de la(les) fiche(s) de données de sécurité ; - apprécier avec exactitude les obligations ou les exemptions, les dispositions à prendre. 	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u></p> <p>Livret 2 de présentation de l'expérience complété par un entretien oral avec le jury (en présentiel ou à distance) pouvant comprendre des mises en situation simulées, entretien complété éventuellement par une mise en situation réelle (et/ou simulée).</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u></p> <p>Le candidat est interrogé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les dispositions à prendre, compte tenu d'une ou de plusieurs marchandise(s) dangereuse(s) à transporter, de la quantité définie(s) par le jury. <p>Le cas échéant, le candidat peut être interrogé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les cas d'exemption. - les ordres qu'il élabore et diffuse. 	<ul style="list-style-type: none"> - a conduit une étude aux conclusions et dispositions à prendre tout à fait exactes ; - a défini correctement les contraintes et les obligations eu égard à la nature de la ou des MD à transporter ; - a défini correctement la signalisation et le placardage à mettre en place sur les moyens de transport ; - a défini correctement l'étiquetage et le marquage à faire apparaître sur les colis.

CADRE LOGISTIQUE EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES – NIVEAU 5

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 2 :			
COORDONNER ET CONTRÔLER LES MISSIONS DE LOGISTIQUE EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES			

<p>A1.2 : désignation du personnel à engager.</p>	<p>- constituer une équipe pour assurer la mission au regard des opérations déjà programmées et selon les priorités en veillant à l'optimisation de la planification.</p>	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u></p> <p>Livret 2 de présentation de l'expérience complété par un entretien oral avec le jury (en présentiel ou à distance) pouvant comprendre des mises en situation simulées, entretien complété éventuellement par une mise en situation réelle (et/ou simulée).</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u></p> <p>Un dossier est remis au candidat dans lequel il reçoit une mission de transport et des indications sur les autres missions à remplir simultanément. Pour remplir celle-ci, il dispose d'une équipe avec des qualifications bien spécifiques, une flotte de véhicules, des moyens de conditionnement, de chargement et d'arrimage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - a dressé un état exact du personnel disponible ; - a procédé à d'éventuelles réorganisations dans la planification, effectivement nécessaires ; - a désigné une équipe d'un (ou de) logisticien(s) en TRMD (et ses/leurs conducteurs) aux qualifications en accord avec les qualifications requises pour la mission et sa durée ; - a prévu une répartition du travail rationnelle et efficace.
---	---	--	--

CADRE LOGISTIQUE EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES – NIVEAU 5

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 2 :			
COORDONNER ET CONTRÔLER LES MISSIONS DE LOGISTIQUE EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES			
<p>A1.3 : prévision des moyens à engager.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - apprécier avec lucidité la situation quantitative et qualitative de son parc de véhicules et de matériels de conditionnement, de chargement et d'arrimage ; - optimiser les moyens à consacrer à la mission au regard de ses caractéristiques ; - inscrire la mission dans les outils de planification en enregistrant les points importants et en paramétrant des alertes de suivi des étapes en amont de la mission. 	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u></p> <p>Livret 2 de présentation de l'expérience complété par un entretien oral avec le jury (en présentiel ou à distance) pouvant comprendre des mises en situation simulées, entretien complété éventuellement par une mise en situation réelle (et/ou simulée).</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u></p> <p>Le candidat doit désigner le personnel qualifié, affecter les moyens, le cas échéant, formuler des demandes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - a prévu les moyens appropriés à l'exécution de la mission, en quantité suffisante ; - en cas d'indisponibilité prévisible de personnel ou de moyens, a anticipé et a formulé des demandes pertinentes à l'échelon supérieur ; - a mesuré correctement le degré d'importance de la mission pour lui accorder la juste place dans l'éventualité de nouvelles commandes - a utilisé les outils à sa disposition et effectué les démarches nécessaires pour une gestion de projet sans manquement.

CADRE LOGISTIQUE EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES – NIVEAU 5

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 2 :			
COORDONNER ET CONTRÔLER LES MISSIONS DE LOGISTIQUE EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES			
<p>A1.4 : communication des consignes au(x) logisticiens(s) en TRMD.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - élaborer des consignes détaillées et techniques en s'attachant à insister sur les points importants ; - communiquer et expliquer les consignes au moment opportun et selon une méthode suscitant le dialogue avec les membres de l'équipe pour une évolution éventuelle du programme définitif à partir leurs observations et pour qu'ils s'impliquent dans la réussite de la mission. - modifier, le cas échéant, les ordres en fonction de l'échange avec les logisticiens en TRMD, d'éléments imprévus, de dernière minute. 	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u></p> <p>Livret 2 de présentation de l'expérience complété par un entretien oral avec le jury (en présentiel ou à distance) pouvant comprendre des mises en situation simulées, entretien complété éventuellement par une mise en situation réelle (et/ou simulée).</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u></p> <p>Le candidat est interrogé sur : les dispositions à prendre, compte tenu d'une ou de plusieurs marchandise(s) dangereuse(s) à transporter, de la quantité définie(s) par le jury.</p> <p>Le cas échéant, le candidat peut être interrogé sur les cas d'exemption, les ordres qu'il élabore et diffuse.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - a pris en compte tous les aspects liés à la sécurité et à la réglementation en vigueur ; - a donné des consignes claires, complètes et cohérentes ; - a suscité habilement l'esprit d'équipe ; - a fait évoluer utilement ses ordres.

CADRE LOGISTIQUE EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES – NIVEAU 5

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 2 : COORDONNER ET CONTRÔLER LES MISSIONS DE LOGISTIQUE EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES			
A2 : contrôle de la préparation des missions effectuée par les logisticiens en TRMD.	Le cadre logistique en transport routier et marchandises dangereuses doit s'assurer que le(s) logisticiens(s) en TRMD a(ont) préparé les missions dans le respect des consignes reçues, de la réglementation et dans un souci de minimiser les risques, en envisageant tous les scénarii possibles.		<u>Le candidat à la certification :</u>
A2.1 : contrôle du calcul des délais, de la fiche d'itinéraire.	<ul style="list-style-type: none"> - contrôler les délais calculés, la durée de la mission et la fiche d'itinéraire ; - apprécier leur cohérence avec l'objectif à atteindre, les impératifs espace-temps de la mission, les contraintes de sécurité afférentes au TRMD et ce, sur la base de l'étude technique et opérationnelle. 	<u>Pour les candidatures par VAE :</u> Livret 2 de présentation de l'expérience complété par un entretien oral avec le jury (en présentiel ou à distance) pouvant comprendre des mises en situation simulées, entretien complété éventuellement par une mise en situation réelle (et/ou simulée).	<ul style="list-style-type: none"> - a contrôlé que l'itinéraire envisagé était celui le mieux adapté à la mission ; - a contrôlé la prise en compte effective de la nature et la dangerosité des MD (axes interdits) ; - a contrôlé la prise en compte effective du nombre et du type de véhicules.
A2.2 : contrôle des conditions de chargement, d'arrimage et de la signalétique.	<ul style="list-style-type: none"> - contrôler le chargement et l'arrimage du fret pour la sécurité de ce dernier et pour la préservation des capacités motrices du véhicule ; - contrôler la signalisation et le placardage des véhicules ainsi que l'étiquetage et le marquage des colis. 	<u>Par la voie de la formation :</u> Le candidat reçoit une fiche d'itinéraire censée avoir été préparée par un logisticien transport routier et MD, qu'il doit contrôler. Il dispose aussi d'un dossier qui donne les caractéristiques et les modalités techniques d'un chargement, de son arrimage et de la signalétique.	<ul style="list-style-type: none"> - a procédé correctement pour vérifier que le chargement était équilibré ; - a contrôlé correctement la compatibilité des classes de MD. - a vérifié correctement que l'arrimage était sécurisé ; - a vérifié la conformité de la signalétique par rapport à la réglementation et la(les) MD transportée(s).

CADRE LOGISTIQUE EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES – NIVEAU 5

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 2 :			
COORDONNER ET CONTRÔLER LES MISSIONS DE LOGISTIQUE EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES			
A2.3 : contrôle des documents.	<ul style="list-style-type: none"> - contrôler les documents de bord et ceux préparés par le(s) logisticien(s) en TRMD (documents de transport pour MD, documents permettant de s'assurer du respect d'obligations, etc.). 	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u></p> <p>Livret 2 de présentation de l'expérience complété par un entretien oral avec le jury (en présentiel ou à distance) pouvant comprendre des mises en situation simulées, entretien complété éventuellement par une mise en situation réelle (et/ou simulée).</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u></p> <p>Le candidat est interrogé sur les documents réglementaires dont le responsable de la mission doit disposer réglementairement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - a comparé, de façon exhaustive, la liste des documents qui doivent impérativement accompagner un transport de MD avec ceux préparés ; - a vérifié qu'ils étaient correctement renseignés. - a donné la suite correcte en fonction du résultat du contrôle.
A2.4 : recommandations sur la mission aux subordonnés.	<ul style="list-style-type: none"> - prévoir et préparer une séance d'information au profit de tous les acteurs de la mission ; - rappeler les attendus et les points-clés de la réalisation de la mission dans les conditions requises de sécurité ; - contrôler la bonne compréhension individuelle et collective. 		<ul style="list-style-type: none"> - a mis en exergue les points essentiels ; - a prévu les rappels majeurs ; - a parfaitement rappelé l'objectif à atteindre dans un cadre espace-temps déterminé ; - a clairement rappelé les éléments essentiels en matière de sécurité ; - a fait preuve de clarté, de précision et de concision. - a contrôlé la compréhension de la mission par son personnel.

CADRE LOGISTIQUE EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES – NIVEAU 5

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 2 : COORDONNER ET CONTRÔLER LES MISSIONS DE LOGISTIQUE EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES			
A3 : contrôle des missions effectuées et retours d'expérience.	Afin d'être certain que la mission s'est déroulée dans le respect des consignes et de la réglementation en vigueur et de préparer les missions à venir en les faisant bénéficier du retour d'expérience, le cadre logistique en transport routier et MD doit :		<u>Le candidat à la certification :</u>
A3.1 : analyse des comptes rendus.	- analyser les comptes rendus de fin de mission établis par le(s) logisticiens(s) en transport routier et MD afin de s'assurer que les points essentiels sont conformes aux attendus.	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u></p> <p>Livret 2 de présentation de l'expérience complété par un entretien oral avec le jury (en présentiel ou à distance) pouvant comprendre des mises en situation simulées, entretien complété éventuellement par une mise en situation réelle (et/ou simulée).</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u></p> <p>Le candidat reçoit un dossier comprenant un ou des compte(s)-rendu(s) faisant état de dysfonctionnements et d'un accident. Il doit exploiter ces comptes rendus et adopter les mesures qui s'imposent.</p>	- a parfaitement analysé le compte-rendu en discernant les points positifs et ceux à améliorer et corriger.
A3.2 : établir le retour d'expérience.	- analyser les dysfonctionnements constatés par le biais des comptes rendus et définir les mesures correctrices pour améliorer les performances futures ; - relever les éléments utiles au maintien ou à l'amélioration des performances futures.		- a mis en exergue les dysfonctionnements constatés et a défini des mesures correctives pertinentes ; - a rédigé une fiche mettant en avant les points positifs et les points négatifs à améliorer.
A3.3 : participation à l'élaboration des dossiers contentieux d'accidents.	- si nécessaire, initier la procédure de règlement des litiges en participant à l'élaboration d'un dossier contentieux d'accident.		- a apprécié les faits en recueillant les témoignages du (des) logisticiens(s) en transport routier et MD ; - a contrôlé, modifié et/ou complété correctement le dossier contentieux d'accident.

CADRE LOGISTIQUE EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES – NIVEAU 5

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 3 : PILOTER L'ENTRETIEN DE SON PARC DE VÉHICULES ET DES MATÉRIELS DE TRANSPORT ROUTIER			
A1 : gestion des véhicules et des matériels de transport routier et MD.	Afin de disposer, le moment voulu, des moyens nécessaires à l'accomplissement des missions planifiées et imprévues, le cadre logistique en transport routier et MD doit être en mesure de :		<u>Le candidat à la certification :</u>
A1.1 : suivi et mise à jour d'un tableau de bord.	- gérer un parc de véhicules hétérogènes en utilisant des outils permettant de connaître, en permanence, la disponibilité des moyens de sa flotte à un moment donné et à moyen terme.	Pour les candidatures par VAE : Livret 2 de présentation de l'expérience complété par un entretien oral avec le jury (en présentiel ou à distance) pouvant comprendre des mises en situation simulées, entretien complété éventuellement par une mise en situation réelle (et/ou simulée).	- a utilisé l'outil de suivi correctement ; - a géré la flotte de manière optimale selon les caractéristiques et la disponibilité.
A1.2 : gestion des potentiels.	- gérer les potentiels de la flotte de véhicules et les prévisions d'opérations de maintenance préventive ; - procéder à la remontée d'information selon les procédures en vigueur.	Par la voie de la formation : Un dossier est remis au candidat dans lequel ce dernier reçoit plusieurs missions de transport, en disposant d'une flotte de véhicules hétérogènes et de potentiels définis. Il doit élaborer une planification d'utilisation en choisissant les moyens de transport les mieux adaptés à ses missions, tout en intégrant les contraintes liées au potentiel de chaque véhicule et les opérations de maintenance préventives.	- a affecté des véhicules à toutes les missions, en intégrant les opérations de maintenance préventive à effectuer et, le cas échéant, en formulant des demandes aux services techniques ; - a utilisé les systèmes d'information à bon escient.

CADRE LOGISTIQUE EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES – NIVEAU 5

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 3 :			
PILOTER L'ENTRETIEN DE SON PARC DE VÉHICULES ET DES MATÉRIELS DE TRANSPORT ROUTIER			
<p>A1.3 : exploitation des comptes rendus de fin de mission.</p>	<p>- analyser les comptes rendus de fin de mission afin de vérifier l'état des véhicules et de prévoir, en liaison avec les services techniques, les opérations de maintenance curative avant de les affecter à une nouvelle mission.</p>	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u></p> <p>Livret 2 de présentation de l'expérience complété par un entretien oral avec le jury (en présentiel ou à distance) pouvant comprendre des mises en situation simulées, entretien complété éventuellement par une mise en situation réelle (et/ou simulée).</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u></p> <p>Un dossier est remis au candidat dans lequel ce dernier reçoit plusieurs missions de transport, en disposant d'une flotte de véhicules hétérogènes et de potentiels définis.</p> <p>Il doit élaborer une planification d'utilisation en choisissant les moyens de transport les mieux adaptés à ses missions, tout en intégrant les contraintes liées au potentiel de chaque véhicule et les opérations de maintenance préventives.</p>	<p>- a identifié les anomalies à prendre en compte qui justifient des opérations de maintenance.</p>

CADRE LOGISTIQUE EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES – NIVEAU 5

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 3 :			
PILOTER L'ENTRETIEN DE SON PARC DE VÉHICULES ET DES MATÉRIELS DE TRANSPORT ROUTIER			
A2 : déclenchement des opérations d'entretien et de maintenance.	Afin de préserver son parc de véhicules et de limiter, au maximum, le taux d'attrition, le cadre logistique en transport routier et MD doit être en mesure de :		<u>Le candidat à la certification :</u>
A2.1 : diagnostic ou supervision des diagnostics et des anomalies techniques concernant les véhicules de son parc, en particulier celles engageant la sécurité des biens, des personnes, de l'environnement (matières chimiques).	- contrôler que les logisticiens en transport routier et MD encadrent efficacement les opérations de vérification des véhicules pour garantir l'intégrité des biens, des personnes, de l'environnement, en se conformant aux normes en vigueur, dont celles relatives au transport de MD.	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u> Livret 2 de présentation de l'expérience complété par un entretien oral avec le jury (en présentiel ou à distance) pouvant comprendre des mises en situation simulées, entretien complété éventuellement par une mise en situation réelle (et/ou simulée).</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u> Le candidat doit effectuer le contrôle d'un véhicule. Il doit être en mesure de diagnostiquer les pannes ou les avaries. Il est interrogé sur l'organisation d'une séance d'entretien, notamment sur le partage des rôles entre les logisticiens, les conducteurs, et les points qu'il contrôle.</p>	<p>- s'est assuré parfaitement de la qualité de l'encadrement effectué par les logisticiens en TRMD à propos des opérations de contrôle des véhicules ;</p> <p>- a fourni une supervision permettant de garantir la disponibilité nécessaire de véhicules et matériels totalement conformes à la réglementation et à la sécurité requise.</p>

CADRE LOGISTIQUE EN TRANSPORT ROUTIER ET MARCHANDISES DANGEREUSES – NIVEAU 5

<p>A2.2 : organisation de l'entretien des véhicules.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - anticiper et programmer les séances d'entretien préventif, au regard de la réglementation en matière d'entretien et de contrôle des matériels de transport, les actions préventives, en fonction des missions, des contraintes et impératifs professionnels ; - évaluer l'aptitude des logisticiens en transport routier et MD à encadrer ces séances et améliorer, le cas échéant, leurs performances ; - gérer les opérations de maintenance curatives. 	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u> Livret 2 de présentation de l'expérience complété par un entretien oral avec le jury (en présentiel ou à distance) pouvant comprendre des mises en situation simulées, entretien complété éventuellement par une mise en situation réelle (et/ou simulée).</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u> Le candidat doit effectuer le contrôle d'un véhicule. Il doit être en mesure de diagnostiquer les pannes ou les avaries. Il est interrogé sur l'organisation d'une séance d'entretien, notamment sur le partage des rôles entre les logisticiens, les conducteurs, et les points qu'il contrôle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - a utilisé la méthode et les principes à appliquer pour programmer une séance d'entretien ; - a adopté des modalités d'organisation de la séance satisfaisantes : moyens, déroulement, répartition des responsabilités,... ; - a exposé ses attendus vis-à-vis de ses logisticiens en transport routier et MD ; - a organisé et efficacement la mise en réparation auprès des services techniques.
<p>A2.3 : exploitation des revues techniques des véhicules.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - organiser une revue technique des véhicules de son parc passée par les services techniques et conduire les mesures correctives à mettre en œuvre. 	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u> Livret 2 de présentation de l'expérience complété par un entretien oral avec le jury (en présentiel ou à distance) pouvant comprendre des mises en situation simulées, entretien complété éventuellement par une mise en situation réelle (et/ou simulée).</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u> Le candidat est interrogé sur les modalités d'organisation et de préparation d'une revue technique et les suites à donner.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - a pris en compte la méthode et les principes à appliquer pour programmer une revue technique ; - a exposé clairement la documentation technique à présenter ; - a utilisé comme il faut les modalités d'exploitation du compte-rendu de visite technique établie par les services techniques.